

## FORMULAIRE

### EXECUTION DES TRAVAUX DE FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE PAR DES CONCESSIONNAIRES DE VOIRIE OU PAR DES PARTICULIERS.

**Demande d'autorisation auprès du Collège communal.** (y compris demande de renseignements sur les canalisations communales et fixation de l'état des lieux)

A transmettre à l'administration communale au moins dix jours ouvrables avant l'ouverture du chantier.

Lieu d'exécution : .....

(annexer les plans nécessaires)

Date proposée pour l'état des lieux : .....

Date de début : .....

Date de fin prévue : .....

Durée du chantier : ..... jours ouvrables

Date proposée pour la réception provisoire : .....

Entreprise responsable des travaux pour le concessionnaire :

Dénomination : ..... Contact : .....

***Pour rappel :*** le maître d'ouvrage est solidairement responsable avec l'entrepreneur du placement de la signalisation du chantier et/ou des mesures de circulation prescrites par la police communale.

**Les travaux de fouilles quels qu'ils soient ne pourront en aucun cas être entamés aussi longtemps que la signalisation nécessaire ou prescrite n'est pas mise en place.**

- Pose en voirie
- Pose en trottoir